



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé mentale des jeunes

Question au Gouvernement n° 142

Texte de la question

SANTÉ MENTALE DES JEUNES

Mme la présidente . La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard . Ma question s'adresse à la ministre de l'éducation nationale et plus généralement à tous les députés de l'Assemblée nationale. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR et UPR.*) Je suis ici pour délivrer un message : les collégiens et lycéens ne vont pas bien. Pour vous convaincre, j'ai lancé une grande consultation sur la vie et la santé mentale des jeunes. En moins de quarante-huit heures, ma vidéo a été vue plus de 3 millions de fois, et plus de 220 000 lycéens et collégiens ont participé à l'enquête, ce qui en fait la plus grande enquête jamais réalisée sur la jeunesse scolarisée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations prolongées sur les bancs des groupes EPR, DR et UDR.*)

Les résultats sont édifiants : près de 75 % des collégiens et lycéens jugent leur santé mentale mauvaise, voire très mauvaise.

M. Pierre Cordier . Pourtant, M. Boyard n'est pas collégien ni lycéen !

M. Louis Boyard . La moitié d'entre eux confient dormir moins de six heures par nuit ; 99 % des jeunes se disent épuisés après une journée de cours et 87 % jugent leur emploi du temps chargé ou surchargé ; 22 % n'ont qu'une demi-heure pour déjeuner et la moitié des jeunes déclarent se priver d'activités extrascolaires, faute de temps libre. Enfin, 80 % d'entre eux voient dans Parcoursup et le contrôle continu une immense source d'angoisse. (*Exclamations répétées sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme Hanane Mansouri . C'est un sondage TikTok !

M. Louis Boyard . Je ne sais pas comment vous le dire autrement : les jeunes n'en peuvent plus. Et s'ils n'en peuvent plus, c'est à cause de Parcoursup, de la mise en concurrence des élèves, de la pression du contrôle continu, de la peur de se retrouver sans orientation, du manque de professeurs. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR et UDR.*) Bref, votre politique éducative est en train de faire craquer la jeunesse.

M. Laurent Croizier . C'est un menteur !

M. Jean-Pierre Taite . Madame la présidente, il a vendu de la drogue à des mineurs et il nous parle de l'éducation nationale !

M. Louis Boyard . Les jeunes le disent partout sans jamais être écoutés. Comme il n'y a pas de journaliste influent de 16 ans, les journalistes n'en parlent pas. Comme il n'y a pas de député de 16 ans, l'Assemblée

nationale n'en parle pas. Nous devons poser un principe : ce n'est pas parce que les jeunes ne votent pas que leur vie et leur santé mentale ne comptent pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Il y a urgence à travailler à un plan d'urgence. En décembre, j'organiserai à l'Assemblée nationale une grande journée sur la question. Son objectif : mettre tout le monde autour de la table, professeurs, parents, ministres, avec évidemment les jeunes au centre. Mes chers collègues, vous y êtes tous invités. Madame la ministre de l'éducation, au vu de la gravité de la situation, serez-vous des nôtres ? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins.

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre de la santé et de l'accès aux soins . Vous posez une question essentielle. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) La santé mentale des jeunes, en effet, est aujourd'hui plus fragile. Il n'y a cependant qu'une seule santé, indissociablement mentale et physique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et Dem.*) Nous devons bien entendu continuer de promouvoir des programmes de prévention sur l'alimentation, le sommeil – je vous ai entendu parler de nuits de six heures –, la modération dans l'usage des écrans, qui nuisent également au sommeil, ainsi que sur les contenus, souvent anxiogènes, de ces écrans.

M. Pierre Cordier . C'est TikTok – mais Boyard n'est pas père, il ne peut pas comprendre !

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre . Vous avez mentionné les rythmes scolaires, et je pense que la ministre de l'éducation nationale sera favorable à ce que s'engage un travail sur ce sujet. (*Mme Sarah Legrain s'exclame.*) La santé mentale des jeunes nous préoccupe cependant pour elle-même, et je voudrais leur adresser un message. Certes, comme vous le remarquez, ils ne votent pas, mais ce n'est pas important. Ce qui est important, c'est qu'on s'occupe d'eux, qu'on leur montre du respect et de la bienveillance.

M. Laurent Croizier . Et qu'on ne les instrumentalise pas !

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre . Ce qui est important, c'est qu'on leur apprenne l'estime de soi, qui est souvent ce qui leur manque, à eux qui ont tant de valeur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme Sandrine Rousseau . La jeunesse attend des politiques publiques, pas des conseils de développement personnel !

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre . Nous soutiendrons donc la jeunesse, notamment par la prévention et le repérage de ceux qui vont mal (« Ce n'est pas vrai ! » *sur plusieurs bancs du groupe LFI*) – c'est particulièrement important.

M. Antoine Vermorel-Markes . Il faut parler de la question des drogues !

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre . Il y a des lignes d'écoute et des programmes de prévention contre les addictions dans les établissements scolaires. Tout cela relève de la santé mentale et me paraît aussi important que les rythmes scolaires. C'est dans cet esprit que nous devons, tous ensemble, rendre service à la jeunesse : notre pays a besoin d'elle, d'une jeunesse en forme, mentalement et physiquement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et Dem.*)

Données clés

Auteur : [M. Louis Boyard](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 142

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 novembre 2024